



UNION
POUR LA DEMOCRATIE
ET LE PROGRES SOCIAL

PRESIDENCE DU PARTI

N/Réf. :002/UDPS/PP/016

Bruxelles, le 26 janvier 2016

Transmis copie pour information à :
Messieurs les Envoyés Spéciaux dans les
pays des grands-Lacs (Tous).

A Monsieur Edem Kodjo

**A Son Excellence Madame la Présidente
de la Commission de l'Union Africaine
C/O Mission Permanente de l'Union
Africaine auprès de l'Union Européenne.
Av. G. Demey, 72-74, 1160 Bruxelles /
Belgique.**

Excellence Madame la Présidente,

Concerne : Facilitation du Dialogue politique en RDC.

J'ai été informé par communiqué de presse de votre initiative de désigner monsieur Edem Kodjo, membre du comité des sages de l'Union Africaine, pour mener des consultations nécessaires en vue de la tenue du dialogue politique en République Démocratique du Congo. Ce dernier a bien voulu accorder une audience à la délégation de mon Parti, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, « UDPS », le 20 janvier 2016.

Sur mon instruction, il lui a été remis à cette occasion, notre feuille de route publiée le 14 février 2015, qui propose des pistes de solutions de sortie de crise, et dans laquelle je donne ma vision du dialogue politique qui doit être conforme aux prescrits de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba de février 2013 ainsi

qu'aux résolutions subséquentes du Conseil de Sécurité des Nations-Unies (2098, 2147, 2211).

En effet, le dialogue politique que je prône et auquel je reste attaché est celui qui, sous la médiation internationale, va garantir :

- Le respect de la Constitution et des délais qu'elle prescrit,
- Le règlement du contentieux électoral de 2011,
- La restructuration de la CENI,
- L'organisation d'un processus électoral crédible et apaisé,
- L'alternance politique par un transfert pacifique du pouvoir, dans le respect de l'expression du peuple congolais.

De la sorte, je me fais fort de vous préciser que le facilitateur qui sera désigné à cet effet devra, de commun accord avec les parties prenantes congolaises, déterminer la composition du comité provisoire en charge de définir les contours d'un tel forum politique.

En conséquence, Monsieur Joseph Kabila, en tant que l'une des parties prenantes à ce dialogue politique, ne peut s'arroger le rôle d'être à la fois juge et partie ; il ne peut donc pas l'initier, ni en définir l'ordre du jour, ni même en donner une quelconque orientation.

Par ailleurs, il sied d'indiquer qu'à la rupture des discussions appelées « pré-dialogue », entre les délégués de monsieur Joseph Kabila et ceux de l'UDPS, et malgré certains points de convergence dégagés, aucun accord n'a été signé entre les parties, et personne n'a jamais été mandaté par l'UDPS pour signer un tel engagement en son nom.

Certes, cela constitue l'un des points sur lesquels je voulais échanger avec votre envoyé spécial, avant tout rapport à soumettre à votre appréciation. Sinon, je confirme ma disponibilité pour tout entretien pouvant permettre l'avancement du processus déjà entamé.

Veillez agréer, Madame Présidente, l'assurance de ma très haute considération.



Etienne TSHISEKEDI WA MULUMBA
Président.